

# Les processus de mise en œuvre des politiques publiques de paysage en milieu périurbain : intérêts, limites et perspectives des actions conçues avec le concours des paysagistes

**Pierre DONADIEU**

École Nationale Supérieure du Paysage  
4 rue Hardy

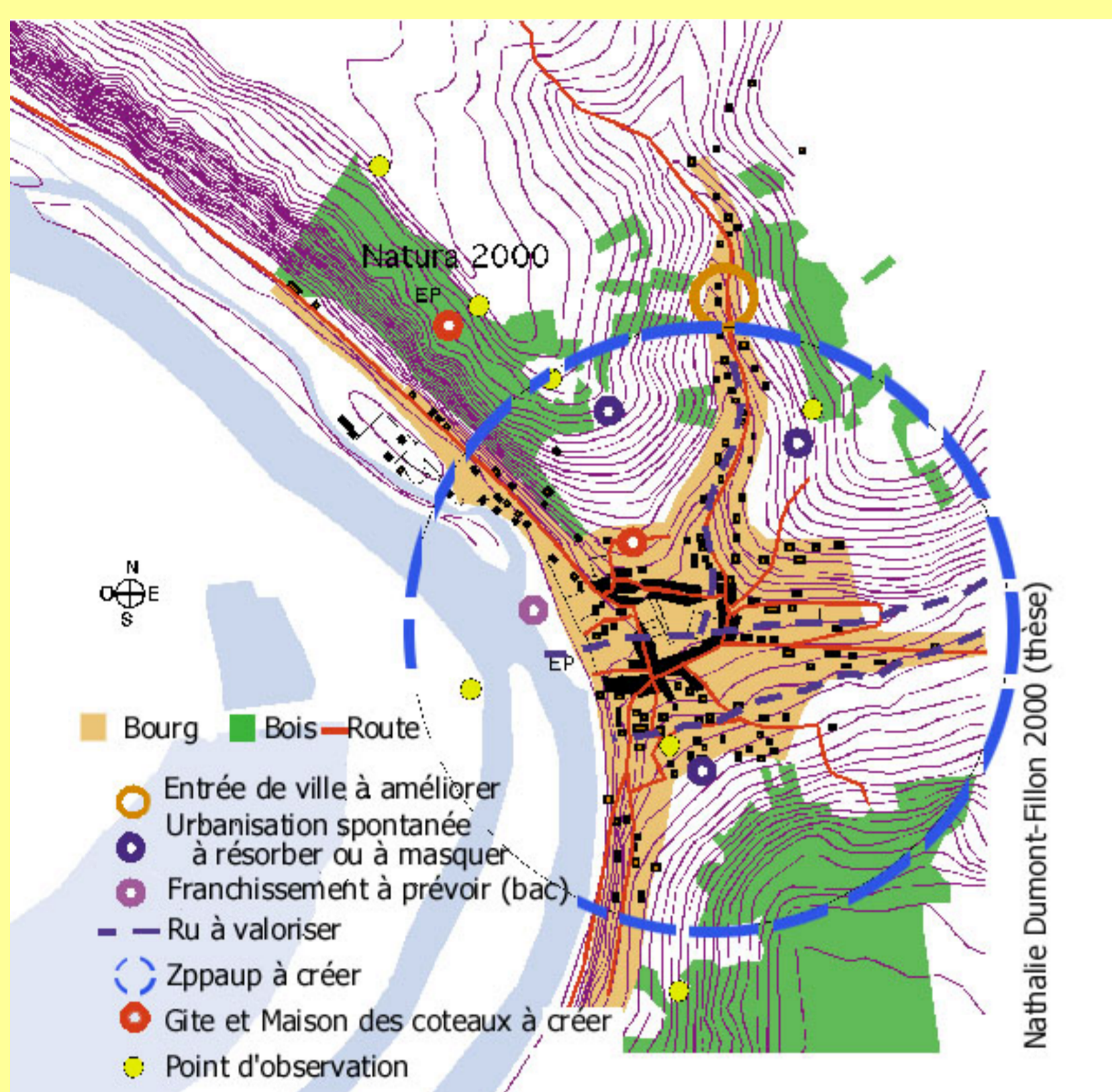
78009 VERSAILLES – 01 39 24 62 34

[p.donadieu@versailles.ecole-paysage.fr](mailto:p.donadieu@versailles.ecole-paysage.fr)

En collaboration avec :

Moez BOURAOUI, École d'horticulture et de paysage de Chott Mariem (Tunisie)

Nathalie DUMONT-FILLON, ENSP de Versailles



## OBJECTIFS

La recherche avait pour but de comparer trois actions publiques de paysage situées dans des territoires périurbains en France, pendant les années 1990

- Un classement de site et une charte intercommunale de paysage concernant les falaises de la Roche-Guyon dans le Val-d'Oise au nord-ouest de Paris
- Un plan d'actions paysagères mis en œuvre à l'ouest de Paris sur le plateau agricole de Saclay (Essonne et Yvelines)
- Une politique de label de paysage dans la région viticole des coteaux du Layon (Au sud d'Angers dans le Maine-et-Loire)

## MÉTHODOLOGIE

L'évolution géographique de chaque site a été reconstituée parallèlement à l'étude de leurs représentations sociales et culturelles du point de vue des habitants comme des artistes.

On a cherché à savoir comment les actions publiques de paysage engagées par l'État et les collectivités avaient été mises en place et ce qu'elles cherchaient à faire. Les chercheurs ont travaillé sur des données cartographiques, des images anciennes et contemporaines des sites (peintures, photographies), ainsi qu'à partir d'entretiens avec les habitants et les acteurs principaux des politiques publiques (l'inspecteur des sites et les paysagistes notamment).

## RÉSULTATS

Trois résultats principaux ont été mis en évidence

1. Le but des actions publiques a été de bloquer les évolutions jugées menaçantes par les agents des pouvoirs publics : le classement des coteaux de la Roche-Guyon en interdisant l'extension des sablières, le plan d'actions paysagères du plateau de Saclay en limitant l'urbanisation et en protégeant l'agriculture céréalière, et la politique de label de paysage en préconisant un modèle de terrasses viticoles pour reconquérir les pentes abandonnées au profit du plateau.
2. Ces actions ont été favorisées par d'autres actions publiques indépendantes. Sur les coteaux de la Roche-Guyon, les chartes communales précisent la politique protectrice du parc et renforcent la politique de classement. -À Saclay, la politique régionale du plan vert et une relative décrue d'urbanisation favorisent la mise en œuvre du plan d'actions paysagères. De même sur les coteaux du Layon, la dynamique professionnelle des viticulteurs et les actions de la région (Route des vins) sont des facteurs puissants de reconquête.
3. Les paysagistes impliqués se partagent entre un rôle d'expert (d'évaluateur, de prescripteur) et celui de médiateur social (d'«accoucheurs» de projets locaux).